



TEMPS D'ECHANGES RELATIF AU SUIVI DE LA SITUATION SANITAIRE ET DES MESURES CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

LUNDI 10 MAI

COMPTE-RENDU

Intervention de la ministre de la Fonction Publique

Amélie de Montchalin rend hommage à Eric Masson, policier, mort dans l'exercice de ses fonctions, à Avignon.

Après une minute de silence, elle rappelle que les familles des agents sont elles aussi engagées par procuration.

La situation sanitaire s'améliore. Les efforts et les sacrifices paient. La prudence reste de mise, c'est donc un dispositif intermédiaire qui sera mis en place jusqu'à l'automne.

Télétravail : il atteint 57,5% dans la FPE, 77% en administration centrale (en moyenne 3,7 jour/semaine), 49,5% dans les services déconcentrés (en moyenne 2,8 jours/semaine) et 69% dans les établissements publics, pour 3,3 jours/semaine.

A partir du 19 mai, tous les agents souhaitant revenir en présentiel 1 jour par semaine doivent pouvoir le faire.

A partir du 9 juin, le télétravail pourra être ramené à 3 jours par semaine

Vaccination : elle est ouverte désormais à tous, au-dessus de 50 ans.

A partir du 12 mai, les créneaux non utilisés pourront être ouverts aux agents prioritaires sans condition d'âge.

Jour de carence : sa suppression, pour Covid 19, est maintenue jusqu'en octobre.

Agents vulnérables : la possibilité d'un retour au travail, après vaccination, est en attente de l'avis du Conseil supérieur de la vaccination.

L'évolution des règles se fera suivant la même évolution que les règles générales. Les règles concernant la restauration administrative devraient évoluer dans le même sens que celles régissant la restauration et autorisant 6 personnes par table à compter du 9 juin.

Interventions des OS (pour la CGT – Christophe Godard)

La CGT ne fera pas de déclaration liminaire afin d'éviter d'être interrompue

Agents vulnérables : Les vaccins ne sont d'aucune efficacité contre le variant Indien d'après l'OMS, ce qui amènera certainement une troisième dose. Cela pose la question du retour à l'emploi, notamment s'agissant des personnes vulnérables.

La reconnaissance de vulnérabilité doit se faire d'après la circulaire du 10 novembre.

Réponses MTFP : Le Haut Conseil de la Fonction Publique est saisi.

Il est nécessaire de définir qui – et comment - s'assure que les agents sont vaccinés.

Il s'agit d'élaborer un protocole de retour à la vie collective.

La liste ne change pas.

Jour de carence : Les OS rappellent qu'elles demandent sa suppression pour toutes les pathologies.

Vaccination : certains agents rencontrent toujours des difficultés pour se voir accorder des ASA pour pouvoir se faire vacciner ou en cas d'effets secondaires.

Réponses MTFP : la FAQ précise la nécessité de faciliter la vaccination Les maitres mots dans cette gestion de crise doivent être humanité, confiance et responsabilité. Il y a pour le moment environ 18 millions de vaccinés. L'industrialisation et la pérennisation des centres de vaccination est à construire.

Covid long – maladie mentale :

Des agents déplorent encore des pertes de salaire.

Les agents confinés depuis plus d'un an peuvent avoir des difficultés avec le retour en présentiel

Réponses MTFP : les Covid longs sont semblables à des chocs post traumatiques.

Un kit de détection pour permettre aux agents de détecter leurs difficultés est envisagé ainsi que des formations d'accompagnement pour les collègues et/ou les cadres.

Matériel : le réapprovisionnement automatique n'est plus effectif partout entraînant des difficultés notamment s'agissant de la fourniture de masque en quantité suffisante.

Nouvelle Calédonie :

Un projet de sécurisation des 3 principaux points d'entrée du virus imposerait aux agents en contact avec les personnes à risque de se faire vacciner. Les agents refusant la vaccination seraient licenciés.

Réponses MTFP : Pas d'information, la santé est une compétence du gouvernement local.

Elections : les agents devant tenir les bureaux se voient imposer la vaccination et un test PCR

Réponses MTFP : il s'agit de protéger les agents et les électeurs. Les agents ne sont pas obligés de tenir des bureaux de vote.